

Baromètre ÉLUS LOCAUX ET TIERS-LIEUX 2024

Réalisé par :



Les collectivités territoriales, premiers partenaires des tiers-lieux

Là où certains services de proximité reculent, les tiers-lieux se développent. Ils sont près de 3 500 en France aujourd'hui, 60% en dehors des métropoles et un tiers en milieu rural. Ils forment l'autre visage de la France qui innove. Loin des projecteurs, au cœur des territoires, les tiers-lieux développent l'économie de demain, plus écologique, sociale et solidaire.

Les collectivités territoriales, premiers partenaires des tiers-lieux, ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner ce mouvement et repenser, plus fondamentalement, la relation entre les administrations et la société civile. Nous constatons chaque jour l'importance des coopérations entre collectivités et tiers-lieux pour accompagner une nouvelle économie des territoires, pour consolider des projets d'intérêt général ou construire des réponses adaptées en hyper-proximité.

C'est pour ces raisons que France Tiers-Lieux, l'Association des Maires Ruraux de France, l'Association des Petites Villes de France, les Intercommunalités de France, France urbaine, le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire et l'Agence nationale de Cohésion des Territoires se sont associés pour lancer le Baromètre • Élus locaux et tiers-lieux. Nous sommes heureux de vous présenter ici les résultats de cette enquête, qui avait pour objectif de comprendre comment les élus du bloc local perçoivent les tiers-lieux, comment ils envisagent leur intégration dans le tissu social et économique.

Cette première édition du baromètre a permis de recueillir l'avis de plus de 200 élus locaux.

En s'appuyant sur les tendances de ce baromètre, le GIP France Tiers-lieux et les associations d'élus partenaires de cette démarche souhaitent poursuivre la construction d'outils d'acculturation et d'accompagnement qui répondent aux besoins des collectivités territoriales.



Patrick Levy-Waitz
Président, France Tiers-Lieux



Yolaine Proutt
Directrice Générale, France Tiers-Lieux

Pour en savoir plus sur les relations entre acteurs publics et tiers-lieux, découvrez notre guide «Tiers-lieux et collectivités»



Le baromètre élus locaux et tiers-lieux

En synthèse

Les résultats du premier Baromètre • Élus locaux et tiers-lieux démontrent que les élus locaux sont déjà nombreux à participer activement au développement des tiers-lieux. Les propos et les réponses recueillis auprès de 204 élus locaux viennent confirmer le rôle central des élus locaux aux côtés des tiers-lieux, pour développer des activités d'intérêt général et répondre aux besoins des territoires.

Il apparaît que l'échantillon de répondants se compose d'élus particulièrement acculturés au phénomène des tiers-lieux : 69,6% déclarent bien connaître les tiers-lieux et 55,8% déclarent en être eux-mêmes usagers. Ils sont près de 40% à avoir intégré les tiers-lieux dans leur stratégie de développement territorial. Ce premier baromètre permet ainsi de mieux comprendre les rapports qu'entretiennent les élus avec les projets de tiers-lieux, de recueillir des retours d'expériences intéressants pour des élus plus éloignés de ces dynamiques.

S'engager dans les tiers-lieux pour renforcer la cohésion sociale dans les territoires

En écho aux chiffres du recensement des tiers-lieux, les élus locaux ont bien identifié la diversité des activités des tiers-lieux. Derrière le terme « tiers-lieux » les élus associent en particulier les activités suivantes : espaces de travail partagés (91,2% des élus), espaces de vie sociale (84,8%), activités culturelles (79,8%),

ateliers de fabrication numérique (76,5%), cafés réparation d'objets (70%). Pour 32% des élus locaux, les tiers-lieux peuvent également accueillir des espaces France Services, et ainsi avoir des fonctions de services publics.

Mais la raison principale pour laquelle les élus locaux s'intéressent aux tiers-lieux réside dans leur capacité à répondre aux besoins du territoire et de leurs habitants.

Selon 75% des élus locaux, les tiers-lieux luttent contre l'isolement et renforcent le lien social.

Les 3 autres fonctions les plus identifiées pour les tiers-lieux sont la réduction de la fracture numérique (59% des élus), le développement d'offres culturelles et le soutien aux compagnies locales (58%) ainsi que la valorisation des savoir-faire territoriaux (52%).

Les réponses ouvertes des élus confirment ces tendances. Lorsque l'on donne la parole aux élus locaux sur la valeur ajoutée des tiers-lieux, le lien social et la convivialité sont évoqués dans 38% des cas.

« La valeur ajoutée d'un tiers-lieu dans une petite commune comme la nôtre, c'est la dynamisation de l'action publique et du lien social, c'est un relai de l'action locale portée par la commune. »

Un élu de la Commune de Nogent-le-Bernard

« La création de lien social dans un contexte où il est distendu, la réduction de la fracture numérique, la création de projets de jeunes adultes, parents pauvres des politiques socioculturelles. »

Un élu de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Des chiffres qui font écho aux résultats du baromètre 2024 du lien social (IPSOS Sopra Steria) qui révèle que les français s'inquiètent de la détérioration du lien social tant au niveau national (78% des français) que local (57% des français), et que les « lieux de vie » (cafés, restaurants, lieux de rencontre...) sont aujourd'hui le premier pilier du lien social.

L'implication des élus locaux, un facteur clé de réussite pour les tiers-lieux !

Si les rapports entre collectivités territoriales et tiers-lieux varient en fonction du nombre de tiers-lieux sur le territoire, l'engagement des élus locaux aux côtés des tiers-lieux apparaît essentiel. La quasi totalité des élus interrogés participent activement, que ce soit dans le cadre d'actions de coopération ponctuelles

ou en contribuant directement au projet de tiers-lieu (dans la gouvernance, la gestion ou le financement).

Lorsqu'il y a un seul tiers-lieu sur le territoire : 31% coopèrent régulièrement avec le tiers-lieu autour d'actions spécifiques ; 27% des élus déclarent que leur collectivité porte et participe à la gestion du tiers-lieu ; 15% s'impliquent dans la gouvernance de tiers-lieux associatifs ; 6% n'ont pas de rapport avec le tiers-lieu et moins de 3% ont des rapports difficiles.

Lorsqu'un projet de tiers-lieu est en cours sur le territoire 83% des élus déclarent que leur collectivité participe directement à la conception du projet de tiers-lieu, que ce soit en portant le projet (53%), en participant à sa construction (49%), en facilitant les mise en lien entre acteurs territoriaux (42%), en mettant à disposition du foncier (42%) ou en subventionnant le projet (40%).

Lorsqu'il y a plusieurs tiers-lieux sur le territoire, 3 modes d'actions prédominent : le financement en fonctionnement (61% des collectivités), le financement en investissement (57%) et la mise à disposition de foncier ou d'immobilier (52%).

Pour consolider ces dynamiques, les élus appellent à davantage d'entraide entre élus et à augmenter les financements publics pour le fonctionnement des tiers-lieux

Si les élus répondants déclarent majoritairement soutenir les tiers-lieux en activité ou en projet dans leur territoire, ils expriment également des besoins pour poursuivre ou approfondir leur soutien. Pour progresser et améliorer leurs modes d'actions, les élus valorisent les échanges entre pairs : 76,5% des élus répondants sont intéressés pour rejoindre une communauté afin d'échanger sur les tiers-lieux.

Pour plus de 70% des élus locaux, le développement de cofinancements pour le fonctionnement des tiers-lieux apparaît comme un enjeu central pour le développement ou la pérennisation des tiers-lieux. Cette difficulté à trouver des cofinancements publics pour soutenir le fonctionnement des tiers-lieux est la principale limite identifiée dans les réponses ouvertes des élus (présente dans 50% des réponses), avec la difficulté des tiers-lieux à établir un modèle économique pérenne (13%).

« La principale limite à laquelle nous nous heurtons est la capacité des petites communes à financer de tels projets (investissement), et à trouver un équilibre économique sur le long terme (fonctionnement). »

Un élu de la Commune de Notre-Dame-de-l'Osier

« Trouver le bon modèle économique et la bonne gouvernance peut s'avérer difficile. Cela nécessite des outils spécifiques. »

Un élu de Grand Besançon Métropole

Profil des répondants

Une grande diversité d'élus, répartis sur tout le territoire national

204 élus locaux, de communes ou d'intercommunalités, ont répondu à notre enquête. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le profil des répondants apparaît représentatif de la diversité des élus locaux (maires, adjoints, présidents d'EPCI, conseillers, etc.) et des collectivités, que ce soit en fonction de leur taille ou de leur forme. Cette diversité des répondants permet d'avoir une vision assez complète de la perception des tiers-lieux par les élus locaux en France en 2024.

Il convient de noter que l'échantillon de répondants représenté dans ce baromètre peut s'avérer orienté en raison de la méthode de sollicitation des réponses, avec l'utilisation des canaux de diffusion de France Tiers-Lieux en plus de ceux des associations d'élus. La perception présentée dans ce baromètre est donc majoritairement celle d'élus qui ont connaissance du phénomène tiers-lieux.

Typologie des élus ayant répondu à l'enquête

80,4%

d'élus communaux

19,6%

d'élus intercommunaux

31.3%

Maire

4.2%

1er Adjoint

20.8%

Adjoint

28.5%

Conseiller municipal

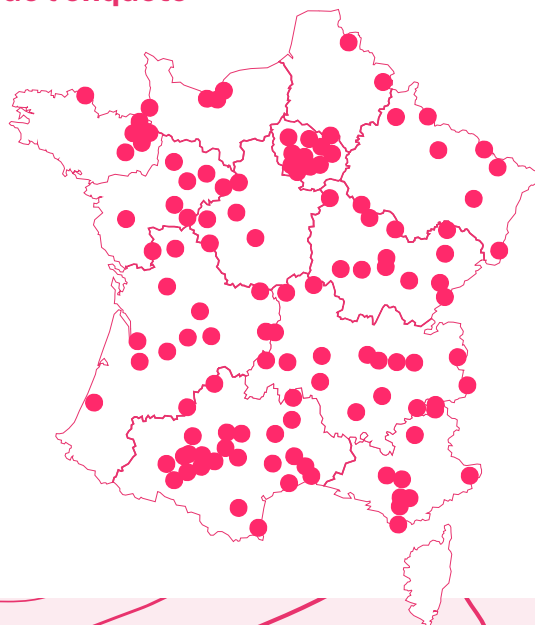
4.2%

Président d'EPCI

11.1%

Vice-Président d'EPCI

Cartographie des réponses de l'enquête



Un large panel de collectivités représentées, en taille et en typologie

Pour les élus communaux, la répartition du nombre de répondants en fonction de la population de leur commune, apparaît cohérente avec la population des communes françaises :

91 % des répondants viennent d'une commune de moins de 10 000 habitants. Ce type de communes représente **96% des communes françaises**.

Pourcentage d'élus répondants, d'une commune de :

moins de 1 000 habitants

26 %

Entre 1 000 et 2 500 habitants

23 %

Entre 2 500 et 3 500 habitants

10 %

Entre 3 500 et 10 000 habitants

23 %

Entre 10 000 et 25 000 habitants

8 %

Entre 25 000 et 50 000 habitants

6 %

Entre 50 000 et 100 000 habitants

2 %

Plus de 100 000 habitants

4 %

Il en va de même pour la répartition des élus intercommunaux ayant répondu à l'enquête : **76%** siègent dans un EPCI de moins de 50 000 habitants. Ces derniers représentent **79% des intercommunalités françaises**.

Pourcentage d'élus répondants, d'un autre type de collectivités :

D'une communauté de communes

27 %

D'une communauté d'agglomération

9 %

D'une communauté urbaine

1 %

D'une métropole

3 %

D'un établissement public territorial

0 %

Pourcentage d'élus répondants, d'une EPCI de :

De moins de 30 000 habitants

53 %

Entre 30 000 et 50 000 habitants

23 %

Entre 50 000 et 100 000 habitants

13 %

Entre 100 000 et 250 000 habitants

5 %

Entre 250 000 et 400 000 habitants

0 %

Plus de 400 000 habitants

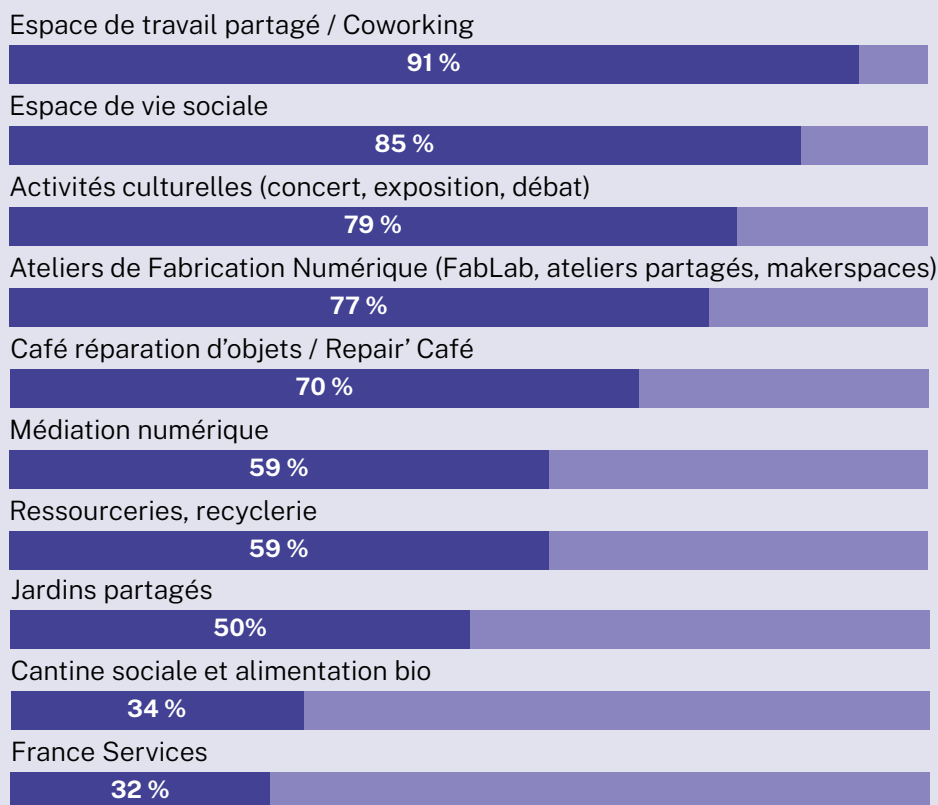
8 %

Les tiers-lieux vus par les élus locaux

L'acculturation des élus au concept de tiers-lieu

Une très forte majorité des élus répondants connaît bien les tiers-lieux. Les élus locaux interrogés ont intégré les tiers-lieux dans leur stratégie de développement territorial.

Pour les élus, les activités associées aux tiers-lieux sont :



70%

des élus
connaissant bien
les tiers-lieux

40%

des élus ont intégré
les tiers-lieux
dans leur stratégie
de développement
territorial

Valeurs ajoutées et limites des tiers-lieux selon les élus locaux

L'analyse des réponses aux deux questions ouvertes de l'enquête a révélé des schémas récurrents et des tendances thématiques significatives.

Ces tendances mettent en lumière les perceptions et les préoccupations communes des élus locaux concernant les tiers-lieux.

Les valeurs ajoutées des tiers-lieux selon les élus



38% des réponses exprimées par les élus mentionnent le lien social, le vivre ensemble ou la convivialité comme une valeur ajoutée des tiers-lieux.

Les limites des tiers-lieux selon les élus



Manque de liens avec les acteurs existants (2 %), Faible acculturation des citoyens et des élus (2 %), Manque d'ingénierie de projet (2 %), Manque de financement (investissement) (1 %), Communication externe peu efficace (1 %), Le poids des contraintes administratives (1 %), Difficile identification du statut juridique adéquat (1 %), Manque d'efficacité des actions du tiers-lieu (1 %).

52% des réponses exprimées par les élus à leurs préoccupations concernant les tiers-lieux sont le financement du fonctionnement du lieu et le modèle économique de ces projets (**15%**).

Les valeurs ajoutées des tiers-lieux selon les élus

En milieu rural, ils me semblent être une solution bien adaptée aux enjeux économiques, sociaux et d'accès aux droits et aux services, en proposant un lieu ressource clairement identifié.

Un élu de la Commune de Notre-Dame de l'Osier

Un moyen extrêmement efficace de mettre en lien différentes personnes, de dynamiser et soutenir les politiques publiques et répondre aux enjeux de gouvernance partagée.

Un élu de la Ville de Chambéry

Ils permettent de développer l'économie sociale et solidaire, et de réduire la fracture sociale et territoriale en zone rurale défavorisée.

Une élue de la Commune de Régný

Développement du territoire sur des enjeux de transitions économiques, environnementales, sociales et culturelles. Promotion d'une stratégie économique basée sur les industries créatives et culturelles et la promotion des métiers d'art.

Un élu de la Commune de Jarville-la-Malgrange

Des lieux en lien avec les territoires et donc les habitants, créateurs de lien social. Des lieux d'innovation, qui permettent de phosphorer.

Un élu de la Métropole de Toulouse

La valeur ajoutée d'un tiers-lieu dans une petite commune comme la nôtre, c'est la dynamisation de l'action publique et du lien social, un relai de l'action locale portée par la commune.

Un élu de la Commune de Nogent-le-Bernard

Les tiers-lieux permettent de recréer une dynamique territoriale, notamment en zone rurale, pour accompagner la transition écologique et sociale.

Une élue de la Commune de la Baume d'Hostun

Ils multiplient les champs du possible, contribuent aux dynamiques socio-économiques du territoire et optimisent la dépense publique en mutualisant et partageant les ressources.

Un élu de la Commune de Trilport

La création de lien social dans un contexte où il est distendu, la réduction de la fracture numérique, la création de projets de jeunes adultes, parents pauvres des politiques socioculturelles.

Un élu de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Acteurs de proximité qui comblent l'absence de certains services et permettent surtout de disposer d'un lieu de sociabilité important.

Un élu de la Commune de Gentioux-Pigerolles

Les limites des tiers-lieux selon les élus

Quand les activités qui s'y développent n'ont plus de lien «de collaboration» entre elles... Un tiers-lieu qui est devenu une structure de services réguliers ou un espace de production de spectacles sans interaction avec la vie locale... Ce ne sont plus des tiers-lieux au sens où ils ne «bousculent» plus les normes !

Un élu de la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne

La difficulté est d'impliquer les habitants sur un projet pas tout le temps facile à comprendre en milieu rural.

Une élue de la Commune de Najac

Trouver le bon modèle économique et la bonne gouvernance peut s'avérer difficile. Cela nécessite des outils spécifiques.

Un élu de Grand Besançon Métropole

La principale limite à laquelle nous nous heurtons est la capacité des petites communes à financer de tels projets

(investissement), et à trouver un équilibre économique sur le long terme (fonctionnement).

Un élu de la Commune de Notre-Dame-de-l'Osier

Le manque de soutien pérenne à moyen terme dans une période d'incubation et de structuration, les tiers-lieux courent après les appels à projet et s'épuisent.

Un élu à la Communauté de Communes Mellois en Poitou

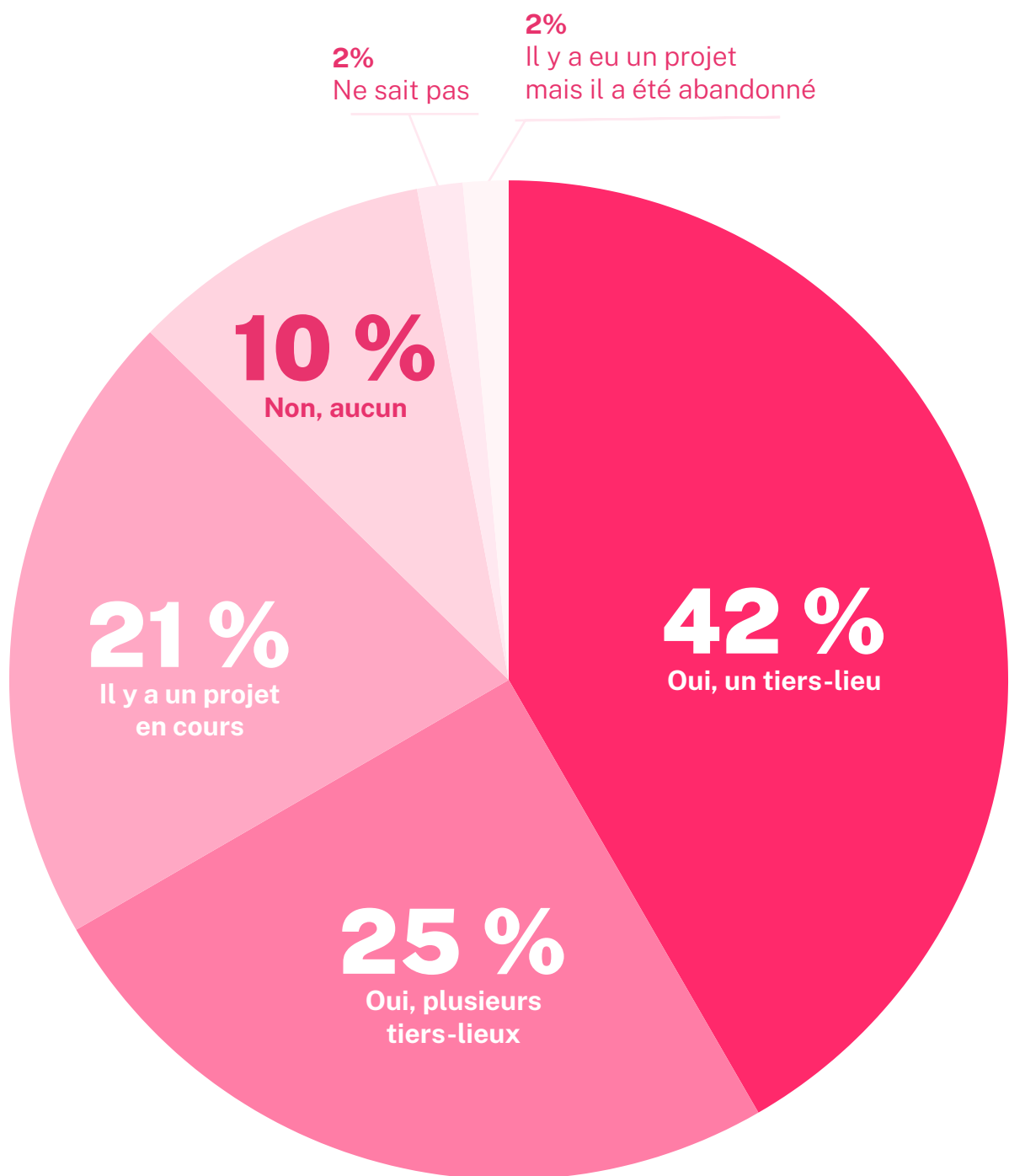
L'enjeu, c'est l'acculturation des élus intercommunaux et des services déconcentrés de l'État.

Un élu de la Commune d'Auger-Saint-Vincent

La principale limite, c'est le manque de financements qui risque de faire des tiers-lieux des sous-services publics.

Un élu de la Communauté de Malakoff

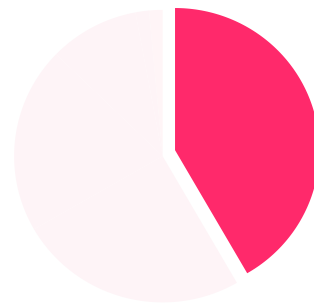
La relation des élus locaux aux tiers-lieux, selon leur nombre sur le territoire ?



Y a-t-il un tiers-lieu sur le territoire ?

Lorsqu'il y a **un tiers-lieu** sur le territoire

85 répondants



Soutenir, porter ou dynamiser un tiers-lieu qui agit sur son territoire

Parmi les élus dont le territoire recense un tiers-lieu, les liens entre ce dernier et la collectivité sont globalement très forts :

Dans **31 %** des cas, la collectivité coopère régulièrement avec le tiers-lieu pour la mise en place de projets ou d'actions communes. Dans **27 %** des cas la collectivité porte et gère directement le lieu, **15 %** des cas la collectivité est partie prenante de la gouvernance du tiers-lieu. Chez moins d'un élu sur dix, la collectivité a un rapport difficile (3,5%) ou inexistant (7,5%) avec le tiers-lieu implanté sur son territoire.

Rapports entretenus par la collectivité avec le tiers-lieu

Coopérations régulières autour de projets ou d'actions

31 %

Le tiers-lieu est porté et géré par la collectivité

27 %

Implication dans la gouvernance du tiers-lieu

15 %

Échanges d'informations ponctuels

17 %

Sans rapport réel

7 %

Rapport difficile

4 %

57%

des élus
sont usagers
du tiers-lieu

A quels besoin(s) le tiers-lieu répond-il ou vise-t-il à répondre, selon vous ?

Lutte contre l'isolement et fabrication de lien social

72 %

Réduction de la fracture numérique

69 %

Offres culturelles et soutien des compagnies locales

48 %

Valorisation des savoir-faire territoriaux

38 %

Mise en lien d'artisans locaux

40 %

Services publics de proximité

35 %

Accueil de dispositifs pour populations défavorisées ou délaissées

30 %

Soutien à l'insertion professionnelle (22%),
Soutien aux productions agricoles locales (18%),
Facilitation en matière d'accès aux droits (19%),
Logement, hébergement et hébergement d'urgence (9%)

Le tiers-lieu existant répond-il aux enjeux d'un diagnostic territorial ?

État des lieux socio-économiques

28 %

État des projets culturels du territoire

27 %

État de l'action sociale et des nécessités d'accompagnement

22 %

Aucun diagnostic n'a été réalisé

24 %

Diagnostic des capacités de production et d'approvisionnement alimentaire

9 %

Ne sait pas

24 %

Actions de soutien aux tiers-lieux mises en place par la collectivité

Sur les territoires qui comptent un tiers-lieu en activité, les élus adoptent une posture de soutien dont l'objectif est de consolider la dynamique.

Soutien financier en fonctionnement

65 %

Soutien financier en investissement

57 %

Mise à disposition de foncier ou d'immobilier

55 %

Parrainage, communication et valorisation

53 %

Accompagnement en ingénierie

31 %

Pas de soutien

10 %

65 % des élus répondants déclarent financer le tiers-lieu en fonctionnement, 55 % mettent à disposition du foncier pour permettre le développement du tiers-lieu.

Y a-t-il un tiers-lieu sur le territoire ?

Lorsqu'il y a **plusieurs** tiers-lieux sur le territoire

51 répondants



Soutenir, mettre en réseau et construire une politique de soutien

Sur les territoires qui accueillent plusieurs tiers-lieux, l'intervention des collectivités prend souvent la forme d'une politique de soutien financier, en fonctionnement ou en investissement, ou de mise à disposition de locaux.



des élus,
sont usagers
d'un tiers-lieu

Actions de soutien aux tiers-lieux mises en place par la collectivité

Une politique de soutien financier en investissement à destination des tiers-lieux du territoire

57 %

Une politique de soutien financier en fonctionnement à destination des tiers-lieux du territoire

55 %

Une politique de mise à disposition de foncier ou d'immobilier

47 %

Soutien ponctuel à certaines actions des tiers-lieux

49 %

Une politique d'accompagnement en ingénierie

35 %

Une politique de parrainage, communication et valorisation des tiers-lieux

35 %

Mise en réseau des tiers-lieux

31 %

Soutien à un seul tiers-lieu du territoire

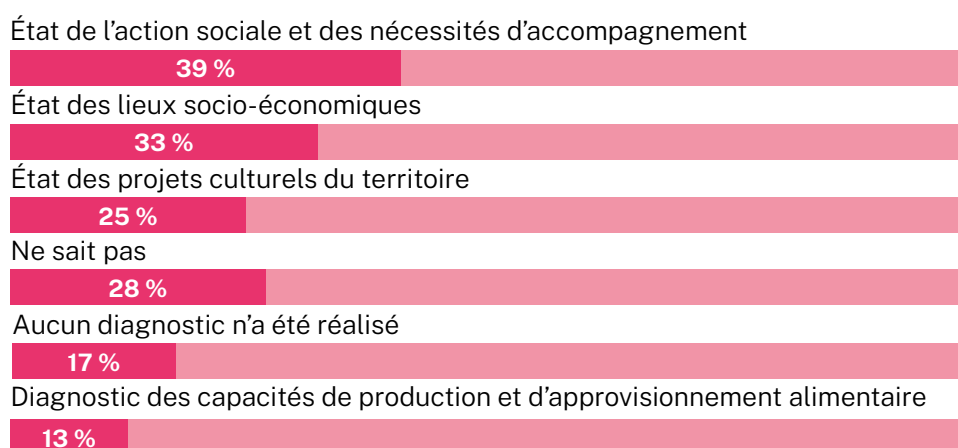
8 %

Pas de soutien

6 %

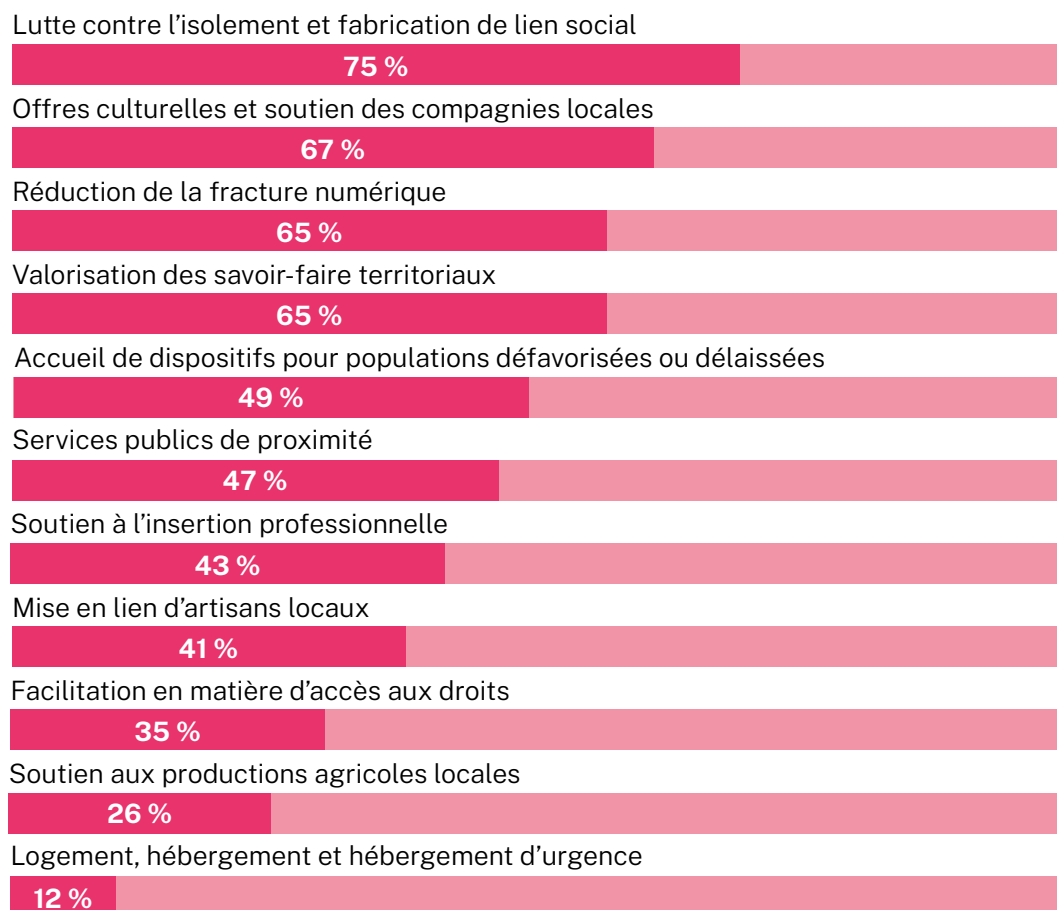
Les collectivités qui accueillent plusieurs tiers-lieux contribuent également à la mise en réseaux des tiers-lieux (31,4%) et soutiennent ponctuellement certaines actions portées par les tiers-lieux (49%).

Les tiers-lieux existants répondent-ils aux enjeux d'un diagnostic territorial ?



Sur les territoires qui accueillent plusieurs tiers-lieux, les élus identifient quatre besoins principaux auxquels les tiers-lieux viennent répondre : la lutte contre l'isolement, l'offre culturelle, la réduction de la fracture numérique et la valorisation des savoirs-faire territoriaux.

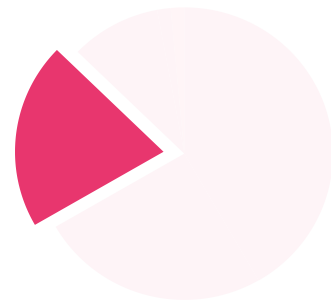
A quels type(s) de besoin(s) les tiers-lieux répondent-ils, selon vous ?



Y a t-il un tiers-lieu sur le territoire ?

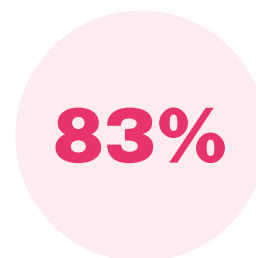
Lorsqu'il y a **un projet en cours** sur le territoire

42 répondants



Accompagner l'émergence des projets de tiers-lieux

Des dynamiques qu'ils sont une forte majorité à accompagner : **83,3%** d'entre eux participent à la conception du projet. La principale forme d'intervention pour les élus est la défense du projet auprès des autres élus et au sein des instances de décision (**63,9%**). Les élus convaincus parviennent ainsi à engager leur collectivité dans le soutien des projets de tiers-lieux : mises en lien avec des acteurs locaux (**50%**), subventions (**50%**) et mises à disposition de foncier (**47,2%**).



des élus participent à la conception du projet de tiers-lieux

A quelle étape se trouve ce projet de tiers-lieu ?

En conception ou de préfiguration

67 %

Sur le point d'ouvrir

34 %

En attente

9 %

Les modes de participations des élus aux projets

Portage du projet parmi les élus

63 %

Participation à la construction du projet

58 %

Facilitation et mise en lien d'acteurs

50 %

Mise à disposition de foncier ou d'immobilier

47 %

Financement, subventions

50 %

Le projet de tiers-lieu existant répond-il aux enjeux d'un diagnostic territorial ?

Aucun diagnostic n'a été réalisé

36 %

État des lieux socio-économiques

36 %

État des projets culturels du territoire

27 %

État de l'action sociale et des nécessités d'accompagnement

24 %

Ne sait pas

17 %

Diagnostic des capacités de production et d'approvisionnement alimentaire

11 %

A quels type(s) de besoin(s) le tiers-lieu répond-il ou vise-t-il à répondre, selon vous ?

Lutte contre l'isolement et fabrication de lien social

81 %

Offres culturelles et soutien des compagnies locales

62 %

Valorisation des savoir-faire territoriaux

52 %

Mise en lien d'artisans locaux

43 %

Soutien à l'insertion professionnelle

38 %

Réduction de la fracture numérique

33 %

Soutien aux productions agricoles locales

33 %

Accueil de dispositifs pour populations défavorisées ou délaissées

31 %

Services publics de proximité

26 %

Facilitation en matière d'accès aux droits

17 %

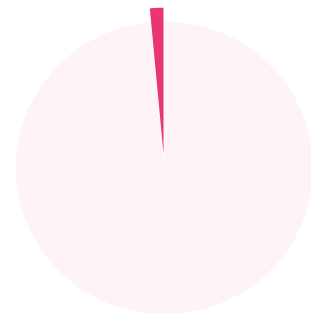
Logement, hébergement et hébergement d'urgence

12 %

Y a t-il un tiers-lieu sur le territoire ?

Lorsqu'il y a **un projet abandonné** sur le territoire

3 répondants



Ils ont partagé les motifs d'abandon suivants

Trois élus ont eu un projet de tiers-lieu sur leur territoire qui a été abandonné.



“Pas assez proche de la population locale, non rentable.”

“Le projet était initié par la commune, disposant d'un bâtiment pouvant être exploité par un collectif d'acteurs sous la forme d'un tiers-lieu. Un appel à manifestation d'intérêt a permis de faire émerger plusieurs porteurs de projets. Plusieurs d'entre eux ont été sélectionnés pour développer un projet collectif (et collaboratif). Mais ce projet collectif ne s'est pas concrétisé, et les porteurs de projet ont reculé devant les investissements nécessaires pour accueillir les activités dans le bâtiment proposé...”

“Pas pertinent pour le territoire.”



Y a t-il un tiers-lieu sur le territoire ?

Lorsqu'il n'y a **pas de projet** sur le territoire

20 répondants



Faire émerger des projets sur son territoire

Parmi les vingt répondants sans tiers-lieu sur leur territoire, une forte majorité souhaite en voir émerger un.

Souhaitez-vous qu'un tiers-lieu émerge sur votre territoire ?

Oui

95 %

Non

5 %

Lorsqu'il n'y a pas de projet de tiers-lieu sur le territoire, les élus souhaitent en voir émerger un pour répondre aux besoins suivants :

Valorisation des savoir-faire territoriaux

78 %

Lutte contre l'isolement et fabrication de lien social

72 %

Offres culturelles et soutien des compagnies locales

67 %

Réduction de la fracture numérique

56 %

Soutien aux productions agricoles locales

50 %

Services publics de proximité

50 %

Accueil de dispositifs pour populations défavorisées ou délaissées

44 %

Mise en lien d'artisans locaux

39 %

Soutien à l'insertion professionnelle

28 %

Facilitation en matière d'accès aux droits

22 %

Logement, hébergement et hébergement d'urgence

17 %

Les besoins exprimés par les élus locaux

L'un des objectifs de cette enquête était également de mieux comprendre les besoins des élus locaux pour consolider et approfondir leurs actions de soutien aux tiers-lieux.

Lorsqu'il y a un tiers-lieu sur le territoire

Besoins de la collectivité pour la pérennisation du tiers-lieu

En recherche de cofinancements pour le fonctionnement

60 %

En recherche de cofinancements pour l'investissement

35 %

En recherche de moyens pour l'animation du tiers-lieu

35 %

En recherche de retours d'expérience

22 %

En recherche d'accompagnement en ingénierie

14 %

En recherche de ressources et de documents utiles

12 %

Non, aucun

14 %

Lorsqu'il y a plusieurs tiers-lieux sur le territoire

Besoins de la collectivité pour la pérennisation des tiers-lieux

En recherche de cofinancements pour le fonctionnement



En recherche de cofinancements pour l'investissement



En recherche de moyens pour l'animation du tiers-lieu



En recherche d'accompagnement en ingénierie



En recherche de ressources et de documents utiles



En recherche de retours d'expérience



Non, aucun



Lorsqu'il n'y a aucun projet de tiers-lieu sur le territoire

Avez-vous des besoins d'accompagnement ?

En recherche de cofinancements pour le fonctionnement



En recherche de cofinancements pour l'investissement



En recherche d'accompagnement en ingénierie



En recherche de retours d'expérience



En recherche de moyens pour l'animation du tiers-lieu



En recherche de ressources et de documents utiles



Non, aucun



Baromètre
ÉLUS LOCAUX
ET TIERS-LIEUX
2024

Comité de pilotage :

Arnaud Bonnet, Juliette Bompoin, Alice Canabate,
Marie Coulet, Fabrice Dalongeville, Lionel Delbos,
Benjamin Gueraud-Pinet, Rémy Seillier,
Charlotte Sorrin-Descamps

Direction éditoriale :

Rémy Seillier et Sébastien Géronimi

Conception graphique et illustrations :

Antoine Thomas



Un groupement d'intérêt public composé de :



agence nationale
de la cohésion
des territoires

